



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité des personnels et des structures pénitentiaires

Question écrite n° 3140

Texte de la question

Mme Alexandra Martin appelle l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question cruciale de la sécurité des personnels et des structures pénitentiaires, particulièrement après les événements graves survenus au centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille. Ces incidents mettent en lumière une insécurité grandissante pour les personnels pénitentiaires, confrontés quotidiennement à des menaces, des intimidations et des actes de violence, y compris dans leur propre foyer. Les personnels pénitentiaires, en raison de la violence omniprésente et de l'influence croissante de la criminalité organisée au sein des établissements, subissent une pression constante qui compromet leur sécurité et leur efficacité dans l'exercice de leurs missions. En dépit des mesures prises dans l'urgence pour assurer leur protection, il devient impératif d'adopter une approche politique forte et structurée afin de garantir leur sécurité sur le long terme. Dans ce cadre, elle souhaite savoir quelles actions concrètes le Gouvernement prévoit de mettre en place pour répondre à ces défis, notamment en ce qui concerne le renforcement des moyens législatifs et humains pour lutter contre les violences et les trafics, l'amélioration de la protection juridique des personnels pénitentiaires ou encore la garantie de la sécurité des personnels pénitentiaires et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3140

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2025](#), page 97